

Adresse de la société populaire de Chinon (Indre-et-Loire) qui informe la Convention d'avoir envoyé un cavalier jacobin à la défense de la patrie, lors de la séance du 7 messidor an II (25 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Chinon (Indre-et-Loire) qui informe la Convention d'avoir envoyé un cavalier jacobin à la défense de la patrie, lors de la séance du 7 messidor an II (25 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 160-161;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25212_t1_0160_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 7 Messidor An II

(Mercredi 25 juin 1794)

Présidence de LACOSTE

La séance est ouverte à onze heures.

1

Un secrétaire donne lecture du Procès verbal du premier de ce mois : la rédaction en est adoptée (1).

2

Un membre de la commission des dépêches donne lecture de la correspondance suivante.

Les administrateurs du district de Sedan, département des Ardennes, retracent à la Convention nationale tout ce que la garde nationale de la commune de Sedan a fait pour le triomphe de la liberté, et demandent que les secours accordés par les lois aux citoyens militaires soient aussi accordés à la garde nationale de Sedan. Elle a prouvé par sa bravoure, disent-ils, qu'elle en est digne : l'ardeur avec laquelle les pères ont quitté leurs familles, leurs épouses et leurs enfants pour voler au combat, a prouvé combien ils sont jaloux de la liberté, et l'égalité; et leur sang répandu pour soutenir la République prouve aussi leur attachement et leur reconnaissance envers la Convention nationale, qui en maintient l'unité et l'indivisibilité.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des secours (2).

3

La société populaire du canton de Pierrefitte, district de Val- Libre, département de l'Allier, remercie la Convention nationale d'avoir envoyé dans ce département le représentant du peuple Vernerey. Ce brave montagnard, dit-elle, est vraiment digne de vous et du peuple français : régénérer les mœurs, terrasser les aristocrates, conspuer les fripons, démasquer les hypocrites et tous les faux révolutionnaires;

voilà quelles sont ses occupations depuis qu'il est dans notre département.

Elle invite la Convention nationale à envoyer dans tous les départements des hommes doués de la même vertu, de la même fermeté et du même patriotisme que Vernerey, et à rester à son poste jusqu'à ce que la liberté, l'égalité, la République soient parfaitement organisées.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

4

La société populaire de Chinon (2) écrit à la Convention nationale qu'elle a envoyé à la défense de la patrie un cavalier jacobin qui réunit à la force du corps la valeur et un ardent amour de la liberté. Elle la félicite sur ses glorieux travaux, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Chinon, 26 prair. II] (4).

« Pour faire à la Patrie un hommage pur et solide, il a fallu soumettre à tous les genres d'épreuves, les individus qui se sont laissés éblouir par les avantages que promettait la société populaire de Chinon au brave sans culotte qui serviroit la République en qualité de cavalier jacobin.

La vigueur phisique, la valeur morale, la libre disposition de soi-même étoient des qualités nécessaires dont ne se trouvoient pas toujours pourvus ceux qui se sont présentés. De simples doutes sur leurs vrais sentiments en ont écarté plusieurs. Toutes ces précautions ont transmis jusqu'à l'époque de la première décade de ce mois l'envoy du citoyen qui a remporté la préférence par la réunion de tous ces avantages.

Arrivé à Paris le 8 il a mis un tel empressement à Partir pour aller combattre les ennemis de la République, qu'il n'a pas pris le temps de se présenter à la Convention Nationale chargé de l'expression de nos admirations pour

(1) P.V., XL, 135.

(2) P.V., XL, 135. Bⁿ, 8 mess. (suppl^t); Mon., XXI, 66; Audit. nat., n° 640; J. Fr., n° 639; Mess. Soir, n° 675; J. Perlet, n° 641; C. Eg., n° 676; Rép., n° 188; M.U., XLI, 120.

(1) P.V., XL, 136.

(2) Indre-et-Loire.

(3) P.V., XL, 136; Mon., XXI, 66; J. Fr., n° 639; J. Lois, n° 635.

(4) C 309, pl. 1204, p. 19.

vos incomparables travaux, de l'assurance de notre attachement au mont Sinaï de la France, de l'offrande de nos vœux sincères pour la prospérité des armes de la République.

Nous réparons cet oubli, citoyens législateurs; nous vous conjurons de rester à votre poste pour terminer la guerre des tyrans du monde pour la paix universelle; nous serons toujours au notre pour surveiller les tentatives des conspirateurs, la malveillance des traîtres, la coupable froideur même des modérés.

Dans la somme immense des abus de tous genres, la Révolution a pris naissance; sur la haine de la royauté, la République a jetté ses fondements indestructibles; par le courage des Republicains, triomphera la cause du genre humain dont les français ont toujours mérités d'être appelés les fils aînés. S. et F. ».

BASTARD (présid.), LAURENT, CHAMPEIGNÉ (secrétaires).

5

L'agent national du district de Châlons-sur-Marne, département de la Marne, écrit à la Convention nationale que les biens nationaux se vendent avec autant de succès que ceux d'émigrés. Il annonce que des maisons des ci-devant chanoines, estimées 147,000 l., ont été vendues, les 4, 5 et 6 prairial, 411,275 l.; et qu'une autre maison, estimée 17,000 l., a été vendue 37,000 l.

Insertion au bulletin (1).

6

L'agent national du district de Corbigny, département de la Nièvre, fait part à la Convention nationale qu'un corps de biens d'émigrés, estimé 44,616 l., a été vendu dans ce district 164,230 l.; et qu'un autre, estimé 7,098 l. et affermé 500 l., a été vendu 55,160 l. Il témoigne son admiration et sa reconnaissance particulière aux législateurs sur le décret du 18 floréal, qui proclame l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

7

Les citoyens composant la société populaire de Corbigny, département de la Nièvre, félicitent la Convention nationale sur le décret du 18 floréal, qui proclame l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, et sur tous ses autres travaux; et lui annoncent qu'ils font hommage à la patrie d'un cavalier monté et équipé, et de 129 livres de salpêtre; que les cloches et les matières d'or et d'argent du

ci-devant culte ont été envoyées, les premières aux fonderies, et les secondes au creuset national.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Corbigny, 3 prair. II] (2).

Représentans du peuple français,

Nous offrons à la patrie un cavalier monté, équipé et prêt à partir. C'est un jeune républicain plein de courage, la patrie en sera contente. Nous offrons en même temps 129 livres de Salpêtre que nous avons arraché de notre sol malheureusement trop avare de ce sel précieux. Nos dons seroient plus considérables, si nous pouvions les proportionner à notre amour pour la liberté; mais au moins nous avons à nous applaudir d'avoir donné un bon exemple aux communes de notre district qui enfin se mettent en devoir de nous imiter. Nos jeunes enfans font de la charpie pour nos braves soldats, nos femmes nous apportent du linge pour faire des bandes, nos cloches partent pour aller faire des canons, les matières d'or et d'argent ont disparu de notre district pour se rendre à la monnaie; nos prêtres ont disparu aussy: enfin nous nous sommes débarrassés de tout ce qui pouvoit nous corrompre et au lieu des prêtres nous avons substitué avec vous l'Être suprême à qui nous rendons hommage en dépit des apôtres insensés et perfides de l'Athéisme. Nous avons applaudi avec attendrissement au décret qui [a rendu] à l'homme sa dignité, et à l'auteur de la nature le culte digne de lui. Nous allons écrire sur nos portes, sur nos places publiques, que la justice et la probité sont à l'ordre du jour, que pour être bon républicain, il faut être bon père, bon fils, bon époux et bon citoyen; nous graverons en même temps cette morale sublime et consolante dans le cœur de nos enfans, pourquoi nous consacrons 2 jours d'instruction par décade; nous inspirerons les mêmes principes aux 2 jeunes orphelins que nous avons adoptés pour leur tenir lieu de père, nous les inscrirons sur les bannières que nous placerons au dessus de celles qui nous rappellent la fête civique et touchante que nous avons célébrée pour honorer les parents des défenseurs dans notre sein: en un mot nous ne négligerons rien pour faire aimer la révolution et nos représentans.

Vive la république, vive la Convention Nationale ! »

[3 signatures illisibles].

8

La commune de Sommerviller (3) fait passer à la Convention nationale le détail de la fête célébrée en l'honneur de l'Être suprême; elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que tous les ennemis de la République soient terrassés, jusqu'à ce que la République une et indivisible soit assise sur des bases

(1) P.V., XL, 136. Bⁱⁿ, 8 mess. (suppl¹); C. Eg., n° 676; M.U., XLI, 120.

(2) P.V., XL, 137. Bⁱⁿ, 8 mess. (suppl¹); M.U., XLI, 120.

(1) P.V., XL, 137. Bⁱⁿ, 10 mess. (2^e suppl¹); Mon., XXI, 66; J. Fr., n° 639; J. Sablier, n° 1399.

(2) C 309, pl. 1204, p. 18.

(3) Meurthe.